



MaST 78

Maison "Souffrance et Travail 78"

Tarifs et financement du bilan de compétences

LES TARIFS

- + Tarif CPF : 1 950 €
- + Tarif ANFH : 1 950 €
- + Tarif employeur : nous consulter
- + Tarif autofinancement : 1 700 €

LE FINANCEMENT

Selon votre situation et votre statut plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- + Le CPF¹ (Compte Personnel de Formation) pour toutes personnes en activité ou en recherche d'emploi
- + L'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) pour tout personnel hospitalier
- + Le plan de formation de l'entreprise
- + L'autofinancement

Prenez contact avec le secrétariat pour vous accompagner dans votre recherche de financement.

En l'absence de prise en charge par un tiers, nous vous proposons un autofinancement avec un acompte de 30 % à payer lors du premier entretien et le solde en fin de bilan lors de la remise de synthèse.

¹ Vous pouvez **mobiliser au maximum 1 600 €** de vos droits CPF pour suivre un bilan de compétences. Vous ne devez **pas avoir bénéficié** d'un financement de bilan de compétences **au cours des cinq années précédant** votre demande (que ce soit un financement public par le CPF, l'État, une Région, France Travail, ou encore un financement privé par un Opco, un fonds d'assurance formation...). Cf. moncompteformation.gouv.fr